



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le mardi 23 juin à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
17/06/2026

DATE D'AFFICHAGE
17/06/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Caroline COGNET
Mme Mimsy DALY	Mme Laure TRABELSI
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Anne-Laure POMMELET
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Julien TRAN AP
M. Maxim BANCK	Mme Naïa WATEOU
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Charlotte THAIAWE
M. Warren NAXUE	M. Yan SIVI
Mme Kimberley BARONI	M. Nicolas BRIGNONE
M. Emmanuel BERART	M. Arthur LETOURNEULX
Mme Pascale SERVENT	M. Yann WAKA-AWA
M. Marc ZEISEL	M. Cael NORMANDON
Mme Janine BAJON	M. Rayann LACHENY
M. Francis MALUIA	M. Jordan COURTOT
M. Marc LE LEIZOUR	Mme Julie NGUYEN
Mme Suzanne ROESTAM	M. Ludovic TALIA
Mme Pascale LEMEDIONI	Mme Sandra HEMA
Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Christiane SARIDJAN	
Mme Hélène ARNOUX	
Mme Laurence GALINIE	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Olivier THUPAKO	M. Philippe BLAISE
		M. Philippe DUNOYER	M. Alexandre MACHFUL
		M. Jérémie KATIDJO	M. Pierre MESTRE
Nombre de présents	: 39	Mme Chantal BOUYE	Mme Vaimoe ALBANESE
Nombre de votants	: 50	M. Patrick GUILLON	Mme Virginie RUFFENACH
(11 procurations)		Mme Isabelle LAFLEUR	Mme Veylma FALAE
		M. Jean SAUSSAY	
		M. Jonas TAOFIFENUA	

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-679

relative aux actions engagées par la Ville concernant l'exploitation des établissements de jeux de hasard, à la suite des recommandations de la chambre territoriale des comptes (CTC)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 23 juin 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des juridictions financières, et notamment son article L.262-72,

VU le rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie relatif au contrôle des comptes et de la gestion des casinos de Nouméa, notifié à la Ville dans sa version définitive le 30 avril 2025,

VU la délibération du conseil municipal n° 2025/699 du 27 mai 2025 relative au rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes (CTC) de Nouvelle-Calédonie du 6 mars 2025 relatif au contrôle des comptes et de la gestion des casinos de Nouméa portant sur les exercices 2019 et suivants,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/68 du 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal prend acte du fait que le rapport relatif aux actions engagées par la Ville à la suite de la recommandation formulée en 2025 par la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie suite au contrôle des comptes et de la gestion des casinos de Nouméa, a été :

- inscrit à l'ordre du jour de la séance publique du conseil municipal du 23 juin 2026,
- annexé à la convocation adressée le 17 juin 2026 à chacun de ses membres,
- et a fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal le 23 juin 2026.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260623-12201-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 26 juin 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DCPR	1
- DJCA	1
- MISE EN LIGNE	1